

Assurances

[WEBTV] LA CMR FÊTE SES 90 ANS

Écrit par : Soubha Es-siari | 1 octobre 2020



La célébration du 90

ème anniversaire de la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) ce jeudi 1^{er} octobre a été une occasion pour le top management de dévoiler le nouvel organigramme de la Caisse entré en vigueur depuis le 21 septembre 2020.

Le choix du 1^{er} octobre pour célébrer le 90^e anniversaire de la **CMR** n'est pas fortuit mais coïncide avec la journée internationale des personnes âgées. Une occasion pour son Directeur Général **Lotfi Boujendar** de confirmer l'engagement continu de la Caisse pour l'amélioration des services et prestations fournis aux pensionnés.

Cette cérémonie a été d'ailleurs inaugurée par la révélation d'un timbre-poste commémoratif émis en partenariat avec le Groupe Barid Al-Maghrib, qui symbolise le rôle de la CMR en tant qu'acteur majeur dans l'histoire de la sécurité sociale au Maroc.



Nouvel organigramme, pour quels enjeux ?

En effet, la nouvelle organisation de la **Caisse** adoptée le 21 septembre s'inscrit en droite ligne avec les transformations profondes opérées au cours des années en matière de bonne gouvernance, de nouveaux outils de gestion et modalités de financement.

Elle est le fruit d'un diagnostic approfondi des forces et des faiblesses des process, des leviers de performance et de l'évolution de l'écosystème et des enjeux de la Caisse. Comme expliqué par L. Boujendar dans son allocution : « Les principes directeurs qui ont guidé l'élaboration de cet organigramme ont pour finalité de renforcer la performance de la Caisse pour lui permettre d'atteindre plus efficacement ses objectifs stratégiques, notamment dans la perspective de la réforme du secteur de la retraite, en capitalisant sur ses capacités et ses ressources internes et sur la modernisation de ses processus et de son appareil de gestion ».

La nouvelle organisation de la CMR s'appuie à juste titre sur les principes suivants : l'alignement sur les Processus ; l'affirmation de l'orientation Client ; le renforcement des dispositifs de pilotage et de contrôle interne ; l'agilité et la capacité d'adaptation aux évolutions. Des principes qui révèlent l'ambition de la Caisse d'être, à travers son personnel, à l'écoute permanente de ses pensionnés.

La célébration du 90^e anniversaire de la CMR a été rehaussée par l'organisation d'un panel sur le thème : « **Comment la préservation de la mémoire d'une institution peut-elle contribuer à la richesse du patrimoine culturel national ?** », avec la participation des Directeurs des Archives du Maroc et de l'Ecole des Sciences de l'Information qui ont présenté leurs approches de la question. Le but de ce panel est de mettre en évidence l'intérêt à manifester pour sauvegarder le patrimoine archivistique de différentes institutions. La mémoire de la CMR détenant des trésors archivistiques qu'elle souhaite partager, préserver et valoriser se veut un fort engagement. Les archives du Maroc sont interpellés de par la loi pour les entités publiques et par la prise de conscience pour les entreprises privée en vue d'une sauvegarde du patrimoine national.

A ce titre, Bank al Maghrib et la Trésorerie Générale du Royaume ont partagé leurs expériences en matière de conservation et de valorisation de la mémoire de leurs institutions.

En effet, comme annoncé par Lotfi Boujendar, le premier noyau pour la création de la Caisse Marocaine des retraites remonte à l'année 1930, avec la publication du Dahir relatif à la mise en place du régime des pensions civiles en faveur des fonctionnaires français exerçant dans les administrations marocaines.

Vouloir relater toutes les étapes franchies au fil de l'eau par cette institution est un exercice périlleux tellement ils sont nombreux.

Vie de la CMR, toute une histoire...

C'est en 1917 qu'est né le premier organisme de prévoyance au Maroc sous le nom de « La Caisse de Prévoyance Marocaine (CPM) » dont la mission est la gestion du régime facultatif qui fournit des prestations sous forme de capital fructifié, versé à la radiation des cadres aux fonctionnaires civils relevant des administrations du protectorat.

Plus d'une décennie après, soit en 1930, la Caisse Marocaine des Retraites (CMR) a été créée pour gérer le premier régime de retraite obligatoire financé par capitalisation, en faveur des fonctionnaires civils français et leurs ayants droits. La CMR a vu par la suite son champ d'activité s'élargir, soit en 1931, pour gérer également le régime des pensions civiles au profit des fonctionnaires marocains selon le même mode de financement du régime des fonctionnaires français. Toutefois, dès l'unification des deux régimes de pensions gérés, la Caisse, dans un esprit de solidarité entre générations, adopte un système de financement par répartition au lieu de la capitalisation.

1956 a été une année spéciale pour la Caisse qui intègre l'organigramme du ministère de l'Economie Nationale et des Finances dirigé par feu Abderrahim Bouabid sous le gouvernement Abdallah Ibrahim. Depuis lors, 7 personnalités nationales de premier rang se sont succédé à la tête de sa direction.

Après l'indépendance, avec l'extension du champ de la couverture de la protection sociale au Maroc, la CMR se voit confier la gestion de nouveaux régimes (le régime de pensions militaires de retraite et d'invalidité ; le régime de pensions militaires de retraite et d'invalidité ; les rentes forfaitaires attribuées aux anciens militaires des troupes khalifiennes).

En 1996, la loi n° 43-95 a été promulguée portant réorganisation de la Caisse, en tant qu'établissement public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière. « L'année 1996 a marqué un tournant décisif dans le développement de la Caisse comme étant une institution publique indépendante sur le plan administratif et financier » rappelle Lotfi Boujendar.

En vue d'améliorer les conditions de vie des retraités et d'une stabilité provisoire de l'équilibre financier des régimes des pensions civiles et militaires, les années 90 se sont soldées par deux réformes paramétriques. En 2005, la CMR crée le régime de retraite complémentaire facultatif « Attakmili » géré par capitalisation, permettant aux affiliés de constituer une épargne retraite.

Dans le cadre de la réforme globale des régimes de retraites au Maroc à laquelle aspire le Maroc, la CMR a adopté en 2016 en guise d'étape préliminaire la réforme paramétrique du régime des pensions civiles. Aujourd'hui, la Caisse gère les droits à pension de près de 2 millions d'affiliés et ayants cause, un fonds de réserves qui avoisine les 92 Mds de DH.